

# evo

100% PASSION 100% SENSATIONS

**11** ESSAIS  
PASSION!

MERCEDES SLR ROADSTER,  
911 TURBO CABRIO, GOLF  
SEMA, JAGUAR XJR, MAZDA  
CX-7, LAGUNA III 175 CH,  
TRIUMPH SPEED TRIPLE,  
CATERHAM ROADSPORT 150...

DOSSIER 10 PAGES  
**EXCLUSIF!**

## MASERATI GRANTURISMO

**AFFRONTE  
ASTON**  
V8 VANTAGE

**DINO FERRARI**  
RETOUR VERS  
LE MYTHE  
EN 246 GT

**UNE GOLF DE 650 CH**  
LA GTI W12-650  
DANS TOUS  
SES ETATS



ROUTE ET PISTE '07 [3]

LA **911** GT3 RS CONTRE  
SES RIVALES

OCTOBRE 2007

M 01795 - 23 - F: 4,90 €





# VOTRE VOITURE PEUT-ELLE DORMIR SUR SES QUATRE ROUES ?

Que vous soyez acheteur, vendeur ou simplement propriétaire d'un véhicule d'occasion, une panne mécanique est toujours à craindre. Pas de panique, vous pouvez souscrire une garantie, qu'il importe toutefois de bien analyser

**A**h qu'il est rassurant de rouler dans une voiture de moins de 2 ans, totalement couverte par la garantie. Mais après, c'est du sans filet ? Vu la complexification de la technologie, les réparations automobiles deviennent de plus en plus onéreuses, surtout lorsque l'électronique s'en mêle...

Autre cas : vous avez repéré l'occasion de vos rêves. Mais même après un examen approfondi du véhicule, de son carnet d'entretien à jour et des factures afférentes, il est difficile de connaître à 100 % son état et, donc, sa fiabilité.

Autre situation, vous souhaitez vendre votre véhicule. Comment rassurer les acheteurs potentiels et faciliter la vente et, peut-être, tirer un meilleur prix ? La solution, c'est la garantie. Oui, en tant que particulier, on peut parfaitement en souscrire une. Envolées toutes les angoisses ? Pas forcément.

Certes, dans de nombreux cas, les services auxquels vous aurez droit seront les mêmes que ceux dont vous bénéficieriez lors d'un achat en seconde main auprès d'un professionnel. Cela dit, il y a souvent de nombreuses exclusions. Certains opérateurs refusent de prendre en charge certaines marques prestigieuses ou de faible diffusion. Lada et Ferrari, même combat ! Pour éviter toute déception, mieux vaut bien lire le contrat. Naturellement, une garantie ne se substitue pas à une assurance, alors seront exclus les ennuis relevant du domaine de cette dernière (vol, accident, vandalisme...). Ensuite, il vous incombera de faire entretenir votre voiture selon les préconisations, tout en gardant à l'esprit que les pièces

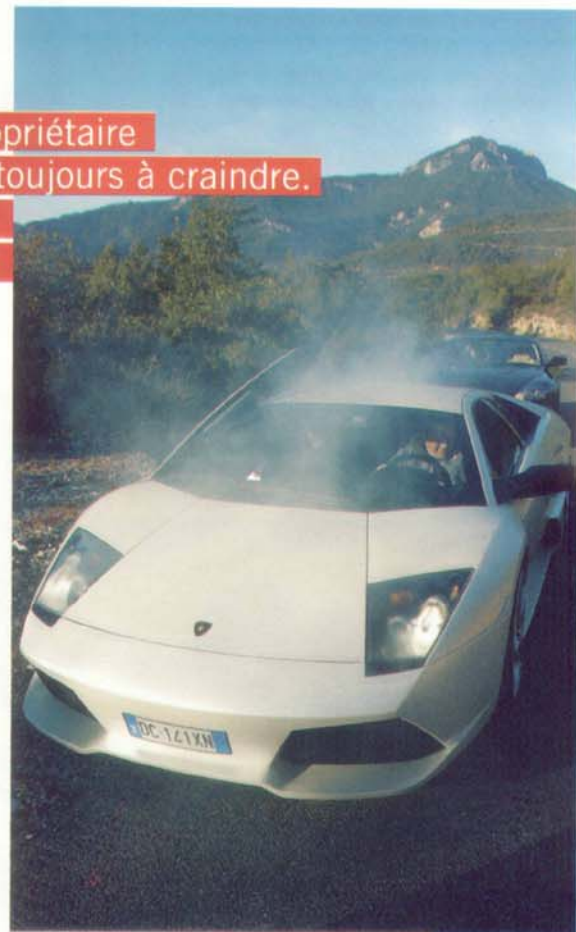
d'usure ne sont pas couvertes. Par ailleurs, s'il est prouvé que vous utilisez votre auto sur circuit, ou que vous vous êtes montré négligent : bye bye la prise en charge ! Quant aux amateurs de tuning, eux non plus ne peuvent prétendre à une quelconque protection.

On ajoutera que le kilométrage est plafonné, le plus souvent à 25 000 km/an. Enfin, les supercars ne sont presque jamais acceptées, à l'exception notable des Porsche, qu'Autoreflex (Gras-Savoie) refusera toutefois de couvrir.

L'étendue de la couverture est fonction du type de contrat. Les plus basiques ne concernent que le traditionnel ensemble moteur/boîte/pont. Pas franchement intéressant, dans la mesure où ces éléments sont souvent les derniers à lâcher. Heureusement, il existe des formules plus complètes, prenant en compte notamment les accessoires électriques ou électroniques. Très intéressant, vu la piètre fiabilité de modèles modernes (y compris allemands) en ce dernier cas. Évidemment, la prime grimpe et, surtout, il existe toujours des plafonds de prise en charge. Inutile d'espérer un moteur neuf s'il dépasse la valeur vénale de la voiture. Par ailleurs, les ingrédients et petites fournitures peuvent rester à votre charge, tandis qu'un coefficient de vétusté pourra être appliqué. Enfin, les petits malins qui n'essaieront de garantir leur auto que lorsqu'elle est déjà en panne risquent les pires ennuis.

Les conditions sont donc strictes, bien plus que dans le cas d'une garantie constructeur. Cela dit, un contrat complet offre une certaine tranquillité d'esprit, mais il ne faut oublier ceci : mieux vaut une voiture bien achetée qu'une voiture bien garantie. ■

Y. S. et S. S.



## ATTENTION AUX PRISES EN CHARGE !

Exemple d'indemnisation suite à un problème sur boîte de vitesse :

1- Coût de remplacement de la boîte de vitesse cassée : 2 500 € (Pièces : 1 368 €, main-d'œuvre : 1 132 €)

2- Remorquage : 160 €

3- Véhicule de remplacement : 275 €

**COÛT TOTAL : 2 935 €**

Montant total indemnisé après application de la vétusté sur les pièces : 2 350 €.



# VOTRE VOITURE PEUT-ELLE DORMIR SUR SES QUATRE ROUES ?

Que vous soyez acheteur, vendeur ou simplement propriétaire d'un véhicule d'occasion, une panne mécanique est toujours à craindre. Pas de panique, vous pouvez souscrire une garantie, qu'il importe toutefois de bien analyser

**A**h qu'il est rassurant de rouler dans une voiture de moins de 2 ans, totalement couverte par la garantie. Mais après, c'est du sans filet ? Vu la complexification de la technologie, les réparations automobiles deviennent de plus en plus onéreuses, surtout lorsque l'électronique s'en mêle...

Autre cas : vous avez repéré l'occasion de vos rêves. Mais même après un examen approfondi du véhicule, de son carnet d'entretien à jour et des factures afférentes, il est difficile de connaître à 100 % son état et, donc, sa fiabilité.

Autre situation, vous souhaitez vendre votre véhicule. Comment rassurer les acheteurs potentiels et faciliter la vente et, peut-être, tirer un meilleur prix ? La solution, c'est la garantie. Oui, en tant que particulier, on peut parfaitement en souscrire une. Envolées toutes les angoisses ? Pas forcément.

Certes, dans de nombreux cas, les services auxquels vous aurez droit seront les mêmes que ceux dont vous bénéficieriez lors d'un achat en seconde main auprès d'un professionnel. Cela dit, il y a souvent de nombreuses exclusions. Certains opérateurs refusent de prendre en charge certaines marques prestigieuses ou de faible diffusion. Lada et Ferrari, même combat ! Pour éviter toute déception, mieux vaut bien lire le contrat. Naturellement, une garantie ne se substitue pas à une assurance, alors seront exclus les ennuis relevant du domaine de cette dernière (vol, accident, vandalisme...). Ensuite, il vous incombera de faire entretenir votre voiture selon les préconisations, tout en gardant à l'esprit que les pièces

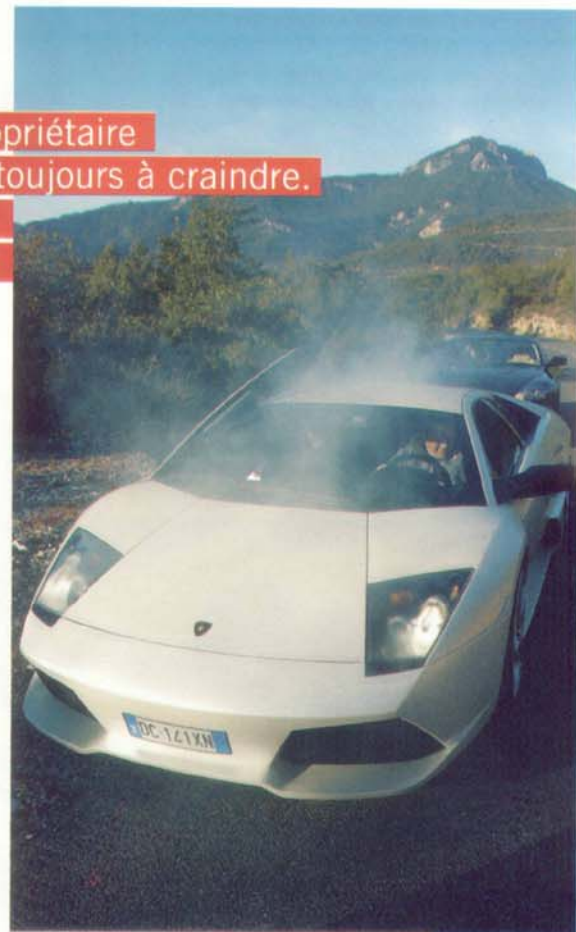
d'usure ne sont pas couvertes. Par ailleurs, s'il est prouvé que vous utilisez votre auto sur circuit, ou que vous vous êtes montré négligent : bye bye la prise en charge ! Quant aux amateurs de tuning, eux non plus ne peuvent prétendre à une quelconque protection.

On ajoutera que le kilométrage est plafonné, le plus souvent à 25 000 km/an. Enfin, les supercars ne sont presque jamais acceptées, à l'exception notable des Porsche, qu'Autoreflex (Gras-Savoie) refusera toutefois de couvrir.

L'étendue de la couverture est fonction du type de contrat. Les plus basiques ne concernent que le traditionnel ensemble moteur/boîte/pont. Pas franchement intéressant, dans la mesure où ces éléments sont souvent les derniers à lâcher. Heureusement, il existe des formules plus complètes, prenant en compte notamment les accessoires électriques ou électroniques. Très intéressant, vu la piètre fiabilité de modèles modernes (y compris allemands) en ce dernier cas. Évidemment, la prime grimpe et, surtout, il existe toujours des plafonds de prise en charge. Inutile d'espérer un moteur neuf s'il dépasse la valeur vénale de la voiture. Par ailleurs, les ingrédients et petites fournitures peuvent rester à votre charge, tandis qu'un coefficient de vétusté pourra être appliqué. Enfin, les petits malins qui n'essaieront de garantir leur auto que lorsqu'elle est déjà en panne risquent les pires ennuis.

Les conditions sont donc strictes, bien plus que dans le cas d'une garantie constructeur. Cela dit, un contrat complet offre une certaine tranquillité d'esprit, mais il ne faut oublier ceci : mieux vaut une voiture bien achetée qu'une voiture bien garantie. ■

Y. S. et S. S.



## ATTENTION AUX PRISES EN CHARGE !

Exemple d'indemnisation suite à un problème sur boîte de vitesse :

1- Coût de remplacement de la boîte de vitesse cassée : 2 500 € (Pièces : 1 368 €, main-d'œuvre : 1 132 €)

2- Remorquage : 160 €

3- Véhicule de remplacement : 275 €

**COÛT TOTAL : 2 935 €**

Montant total indemnisé après application de la vétusté sur les pièces : 2 350 €.